

Département du Morbihan
Arrondissement de LORIENT
MAIRIE D'AURAY (56400)

**COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
18 décembre 2024**

Le mercredi 18 décembre 2024 à 18 HEURES 00, le conseil municipal de la commune d'AURAY (Morbihan), légalement convoqué le mercredi 11 décembre 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, dans la salle des délibérations sous la présidence de **Madame Claire MASSON**, Maire.

La séance a été publique.

Etaient Présents :

Madame Claire MASSON, Monsieur Pierrick KERGOSIEN, Madame Marie LE CROM, Monsieur Jean-François GUILLEMET, Madame Claire PARENT MER, Madame Myriam DEVINGT, Madame Marie DUBOIS, Monsieur Julien BASTIDE, Madame Céline SPILBAUER, Monsieur Jean-Pierre SAUVAGEOT, Monsieur Pierre LE SCOUARNEC, Madame Adeline AGENEAU, Madame Juliette EME, Monsieur Jean-Yves MAHEO, Madame Françoise NAEL, Monsieur Bertrand VERGNE, Monsieur Benoît GUYOT, Monsieur Pierre-Yves CYFFERS, Monsieur Marc MAHE, Monsieur Jean-Charles KERLAU, Monsieur Mathieu SAMSON

Absents excusés :

Monsieur Benoît LE ROL (procuration donnée à Madame Juliette EME).
Madame Chantal SIMON (procuration donnée à Monsieur Julien BASTIDE).
Madame Adeline FERNANDEZ (procuration donnée à Madame Claire MASSON).
Madame Nathalie GUEMY (procuration donnée à Madame Marie DUBOIS).
Monsieur Gurvan NICOL (procuration donnée à Monsieur Jean-Pierre SAUVAGEOT).
Monsieur Stéphane RENAULT (procuration donnée à Monsieur Pierrick KERGOSIEN).
Monsieur Edouard LASBLEY (procuration donnée à Madame Claire PARENT MER).
Monsieur Jean-Baptiste LE GUENNEC (procuration donnée à Madame Adeline AGENEAU).
Madame Solene LE DOUJET (procuration donnée à Monsieur Pierre-Yves CYFFERS).
Madame Guenola QUILLAY (procuration donnée à Madame Françoise NAEL).

Absentes sans procuration : Madame HAREL, Madame HERVIO

Secrétaires de séance : Monsieur Jean-Pierre SAUVAGEOT, Monsieur Benoît GUYOT

COMPTE RENDU

~~~~~

## **1- DGS - APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2024**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (31 voix pour),

2 absentes n'ayant pas donné procuration :  
Madame HAREL, Madame HERVIO

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 13 novembre 2024.

## **2- DGS - RAPPORT ANNUEL DU MANDATAIRE 2023 OFFICE DE TOURISME DE LA BAIE DE QUIBERON**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (31 voix pour),

2 absentes n'ayant pas donné procuration :  
Madame HAREL, Madame HERVIO

Le conseil municipal :

- **VALIDE** le rapport du mandataire 2023 de l'office de tourisme de la Baie de Quiberon.

## **3- DGS - OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES POUR L'ANNÉE 2025**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (31 voix pour),

2 absentes n'ayant pas donné procuration :  
Madame HAREL, Madame HERVIO

Le conseil municipal :

- **ÉMET UN AVIS FAVORABLE** quant à l'autorisation d'ouverture des commerces de détail :

- le dimanche 12 janvier 2025
- le dimanche 29 juin 2025
- le dimanche 31 août 2025
- les dimanches 07, 14, 21 et 28 décembre 2025

- **DIT** que chaque commerce devra s'assurer des conditions propres à son activité.

- **AUTORISE** Madame le Maire à prendre un arrêté fixant la liste des dimanches pour lesquels chaque commerce est autorisé à ouvrir.

#### **4- DGS - RAPPORT ANNUEL 2023 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT**

Le conseil municipal :

- **PREND CONNAISSANCE** du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'Eau potable et de l'Assainissement de 2023 d'Auray Quiberon Terre Atlantique.

#### **5- DGS - SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE « AQTA ÉNERGIES » POUR LA FOURNITURE DE PRESTATIONS LIÉES A LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE - DÉSIGNATION DE L'ÉLU REPRÉSENTANT LA VILLE**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (31 voix pour),

2 absentes n'ayant pas donné procuration :  
Madame HAREL, Madame HERVIO

Le conseil municipal :

- **DÉSIGNE** Monsieur Stéphane Renault, membre du Conseil Municipal, en qualité de délégué de la collectivité au sein de l'Assemblée Générale.

#### **6- DGS - CONVENTION D'ABATTEMENT TFPB DANS LE CADRE DU CONTRAT DE VILLE**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (31 voix pour),

2 absentes n'ayant pas donné procuration :  
Madame HAREL, Madame HERVIO

Le conseil municipal :

- **PREND CONNAISSANCE** de la convention d'abattement de la Taxe foncière sur les propriétés bâties

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la dite convention.

#### **7- DF - ADMISSION EN NON-VALEUR ET CRÉANCES ÉTEINTES 2024\_BUDGET VILLE**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (31 voix pour),

2 absentes n'ayant pas donné procuration :  
Madame HAREL, Madame HERVIO

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** les créances irrécouvrables constatées par le comptable pour un

montant de **4 509,75 €** en admissions en non valeur sur le Budget Ville ;

- **PREND ACTE** des créances éteintes selon les états des produits irrécouvrables dressés par le comptable public pour un montant de **137,09 €** sur le Budget Ville ;

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

#### **8- DF - DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET 2024 - BUDGET VILLE**

Après délibération et à la majorité des suffrages exprimés (24 voix pour),

7 voix contre :

Monsieur MAHEO, Madame NAEL, Monsieur VERGNE, Madame QUILLAY, Monsieur MAHE, Monsieur KERLAU, Monsieur SAMSON

2 absentes n'ayant pas donné procuration :

Madame HAREL, Madame HERVIO

Le conseil municipal :

- **ADOpte** la Décision Modificative n°2 du budget Ville 2024 telle que proposée ;

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires se rapportant à la décision modificative.

#### **9- DF - OUVERTURE DES CRÉDITS AVANT LE VOTE DU BUDGET 2025**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (31 voix pour),

2 absentes n'ayant pas donné procuration :

Madame HAREL, Madame HERVIO

Le conseil municipal :

- **AUTORISE** Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses annuelles d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, tels que les éléments figurent dans le tableau inséré dans le corps de la délibération.

- **AUTORISE** Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses pluriannuelles d'investissement, dans la limite d'un montant de crédits de paiement par chapitre, égal au tiers des autorisations ouvertes au cours de l'exercice précédent.

#### **10- DF - DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025**

Le conseil municipal :

- **PREND ACTE** des informations présentées et de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2025.

**11- DF - GRILLE TARIFAIRE: VOTE DES TARIFS 2025 : LOCATION DE MATÉRIEL, OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL, LES HALLES, MARCHÉS, CIMETIÈRE, TAXES DE MISE EN FOURRIÈRE, COLLECTE DE DÉCHETS VERTS, PHOTOCOPIES, ÉVÉNEMENTIEL**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (26 voix pour),

5 abstentions:

Monsieur MAHEO, Madame NAEL, Monsieur VERGNE, Madame QUILLAY, Monsieur SAMSON

2 absentes n'ayant pas donné procuration :

Madame HAREL, Madame HERVIO

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** la grille tarifaire présentée et annexée à la présente délibération, applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**12- DF - LEG DE SCULPTURES A LA VILLE**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (31 voix pour),

2 absentes n'ayant pas donné procuration :

Madame HAREL, Madame HERVIO

Le conseil municipal :

- **ACCEPTE** le leg de sculptures en bois d'une valeur estimée à 120 € dans le cadre du règlement de la succession de Mme Denise DELOUCHE.

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

**13- DF - LISTE DES DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION ACCORDÉE AU MAIRE RELATIVE A LA COMMANDE PUBLIQUE**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (0 voix pour),

2 absentes n'ayant pas donné procuration :

Madame HAREL, Madame HERVIO

Le conseil municipal :

- **PREND ACTE** des informations présentées.

**14- DF - MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION MAPA**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (31 voix pour),

2 absentes n'ayant pas donné procuration :

Madame HAREL, Madame HERVIO

Le conseil municipal :

- **DÉCIDE**, à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret dans la mesure où une seule liste est présentée,

- **DÉSIGNE** comme membres de la Commission MAPA, les conseillers municipaux suivants :

| <b>MEMBRES TITULAIRES</b> | <b>MEMBRES SUPPLÉANTS</b>  |
|---------------------------|----------------------------|
| M. Stéphane RENAULT       | M. Jean-François GUILLEMET |
| Mme Chantal SIMON         | Mme Adeline FERNANDEZ      |
| M. Jean-Pierre SAUVAGEOT  | M. Pierrick KERGOSIEN      |
| Mme Marie DUBOIS          | M. Benoît LE ROL           |
| M. Jean-Yves MAHEO        | Mme Françoise NAEL         |

#### **15- DF - MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (31 voix pour),

2 absentes n'ayant pas donné procuration :  
Madame HAREL, Madame HERVIO

Le conseil municipal :

- **DÉCIDE**, à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret dans la mesure où une seule liste est présentée,

- **DÉSIGNE** comme membres de la Commission d'Appel d'Offres, les conseillers municipaux suivants :

Président : le Maire, de droit

| <b>MEMBRES TITULAIRES</b> | <b>MEMBRES SUPPLEANTS</b>  |
|---------------------------|----------------------------|
| M. Julien BASTIDE         | M. Jean-François GUILLEMET |
| M. Stéphane RENAULT       | Mme Adeline FERNANDEZ      |
| Mme Chantal SIMON         | M. Pierrick KERGOSIEN      |
| M. Jean-Pierre SAUVAGEOT  | M. Benoît LE ROL           |
| M. Jean-Yves MAHEO        | Mme Françoise NAEL         |

#### **16- DU - DÉLÉGATION DE L'EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN DE LA COMMUNE D'AURAY À AURAY QUIBERON TERRE ATLANTIQUE SUR LE PÉRIMÈTRE DE LA ZONE D'ACTIVITÉS PORTE OCÉANE 2**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (31 voix pour),

2 absentes n'ayant pas donné procuration :  
Madame HAREL, Madame HERVIO

Le conseil municipal :

- **DÉLÈGUE** à Auray Quiberon Terre Atlantique (AQTA) l'exercice du droit de préemption urbain sur le périmètre du parc d'activités de Porte Océane 2 conformément à la cartographie jointe en annexe (cf annexe 2).

### **17- DU - CRÉATION DE LA COMMISSION LOCALE DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (31 voix pour),

2 absentes n'ayant pas donné procuration :  
Madame HAREL, Madame HERVIO

Le conseil municipal :

Le CONSEIL MUNICIPAL est invité à :

- **APPROUVE** la création de la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable (CLSPR) ;

- **DÉSIGNE** en qualité de représentants du Conseil Municipal au sein de cette commission :

Au titre de membre représentant la commune au côté du Maire président la CLSPR :

- Marie DUBOIS

Au titre de titulaires :

- Julien BASTIDE,  
- Jean-Charles KERLAU

Au titre de suppléants :

- Stéphane RENAULT  
- Jean-Baptiste LE GUENNEC

- **DÉSIGNE** en qualité de personnalités qualifiées :

Au titre de titulaires :

- Madame Anne-Elen LE PAVEC (Chargée d'urbanisme et Conseillère entreprises - **Chambre de Commerce et d'industrie**)  
- Madame Geneviève HAMON (déléguée locale d'Auray de **la Fondation du Patrimoine**)

Au titre de suppléants :

- Valérie DUMAS (Conseillère commerce et animatrice territoriale ouest Morbihan - **Chambre de commerce et d'industrie**)  
- Dominique De Ponsay (Délégué départemental de **la Fondation du Patrimoine**)

- **DESIGNER** en qualités de représentants d'associations :

Au titre de titulaires :

- Monsieur Martial IMBERTI (Président de l'**Association de protection de Saint-Goustan**)
- Monsieur Arnaud Guguin (Président de la **Société d'Histoire et d'Archéologie du Pays d'Auray**)

Au titre de suppléants :

- Madame IMBERTI (Membre de l'**association de protection de Saint-Goustan**)
- M Bernard Jain (Membre de la **Société d'Histoire et d'Archéologie du Pays d'Auray**)

Le Conseil Municipal est informé qu'en cas d'absence ou d'empêchement de Madame le Maire, cette-dernière délègue la présidence de la CLSPR à Monsieur Julien BASTIDE.

#### **18- DCDC - AIDE A LA PRATIQUE ARTISTIQUE, CULTURELLE ET DE LOISIRS : VERSEMENT N°2 DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES ET DE LOISIRS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CULTURE AN ALRE**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (31 voix pour),

2 absentes n'ayant pas donné procuration :  
Madame HAREL, Madame HERVIO

Le conseil municipal :

- **PREND CONNAISSANCE** du tableau de propositions de versement n°2 de subventions aux associations culturelles et de loisirs dans le cadre de l'aide à la pratique artistique ou culturelle « Culture An Alre ».
- **APPROUVE** le versement des subventions dans le cadre du dispositif « Culture An Alre ».
- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

#### **19- DCDC - VIE ASSOCIATIVE - APPROBATION D'UNE NOUVELLE CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE D'AURAY ET LA MAISON D'ANIMATION ET DES LOISIRS**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (31 voix pour),

2 absentes n'ayant pas donné procuration :  
Madame HAREL, Madame HERVIO

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** la convention pluriannuelle d'objectifs entre la Ville d'Auray et la Maison d'Animation et des Loisirs.

- **AUTORISE** Madame le Maire à la signer.

**20- DCDC - VIE ASSOCIATIVE - APPROBATION D'UNE NOUVELLE CONVENTION D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE BÂTI ENTRE LA VILLE D'AURAY ET LA MAISON D'ANIMATION ET DES LOISIRS**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (31 voix pour),

2 absentes n'ayant pas donné procuration :  
Madame HAREL, Madame HERVIO

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** la convention d'occupation d'un immeuble bâti entre la Ville d'Auray et la Maison d'Animation et des Loisirs.

- **AUTORISE** Madame le Maire à la signer.

**21- DGS - APPROBATION DU PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL ET D'INFORMATION DES DEMANDEURS 2025-2031**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (31 voix pour),

2 absentes n'ayant pas donné procuration :  
Madame HAREL, Madame HERVIO

Le conseil municipal :

- **ÉMET** un avis favorable sur le projet de Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs 2025-2031, tel que présenté.

- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant légal à transmettre cet avis à la Communauté de communes dans les meilleurs délais et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution du présent bordereau.

**22- DGS - PROJET DE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET LA COMPAGNIE DES PORTS - ÉTUDE SUR LA REQUALIFICATION ET L'AMÉNAGEMENT DES BÂTIMENTS COMMUNAUX ET DE LEURS ABORDS**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (31 voix pour),

2 absentes n'ayant pas donné procuration :  
Madame HAREL, Madame HERVIO

Le conseil municipal :

- **AUTORISE** la signature de la présente convention avec la Compagnie des Ports du Morbihan fixant le cadre d'élaboration d'une étude d'aménagements et de requalification des deux ensembles bâtis communaux et des espaces publics situés aux

abords de ces bâtiments et dans la concession portuaire du port de Saint Goustan-Auray.

- **CHARGE** Madame Le Maire ou son représentant légal dûment désigné, d'exécuter la présente délibération et, notamment, de signer tout document de type administratif, technique ou financier relatif à ce dossier.

### **23- DF - RECONSTRUCTION DU TENNIS CLUB D'AURAY DEMANDE DE SUBVENTION ETAT/REGION/DEPARTEMENT/AQTA**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (31 voix pour),

2 absentes n'ayant pas donné procuration :  
Madame HAREL, Madame HERVIO

Le conseil municipal :

- **SOLLICITE** une subvention auprès de l'État, de la Région, du Département du Morbihan, de la Communauté de Communes AQTA et de la Ligue de Tennis.

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion de ce dossier.

### **24- DSTS - MONTÉE DU PAYS AURAY RUGBY CLUB EN FEDERALE 2 : DEMANDE D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (31 voix pour),

2 absentes n'ayant pas donné procuration :  
Madame HAREL, Madame HERVIO

Le conseil municipal :

- **PREND connaissance** de la proposition de verser à l'association du Pays Auray Rugby Club une subvention exceptionnelle de 1 000 € afin de couvrir une partie des frais de transport lors des phases finales qualificatives.

- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

### **25- DSTS - ORGANISATION DE LA PREMIÈRE COURSE "LA CORRIDA" : DEMANDE D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE L'ASSOCIATION TRAIL D'AURAY**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (31 voix pour),

2 absentes n'ayant pas donné procuration :  
Madame HAREL, Madame HERVIO

Le conseil municipal :

- **PREND CONNAISSANCE** de la proposition de verser une subvention exceptionnelle

de 700 € à l'association Trail d'Auray pour l'organisation de la première édition de la Corrida

- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

**26- DF - VEGETALISATION DE LA COUR ROLLO DEMANDE DE FONDS DE SOUTIEN AQTA "LA SANTE EN PLEIN AIR"**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (31 voix pour),

2 absentes n'ayant pas donné procuration :  
Madame HAREL, Madame HERVIO

Le conseil municipal :

- **SOLLICITE** un fonds de soutien de 10 000 € auprès de la Communauté de Communes AQTA, au titre du dispositif « La santé en plein air », sur la période 2024-2026.

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion de ce dossier.

**27- DEEJ - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION CANOË KAYAK CLUB AURAY**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (31 voix pour),

2 absentes n'ayant pas donné procuration :  
Madame HAREL, Madame HERVIO

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** l'avenant de la convention présenté.

- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

**28- DCDC - CENTRE CULTUREL ATHÉNA - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'AURAY ET L'ASSOCIATION LES ARTISTES DU PAYS D'AURAY POUR L'ORGANISATION D'UNE EXPOSITION A LA CHAPELLE DU SAINT - ESPRIT AU PRINTEMPS 2025**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (31 voix pour),

2 absentes n'ayant pas donné procuration :  
Madame HAREL, Madame HERVIO

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** la convention de partenariat entre la Ville d'Auray et l'Association les

Artistes du Pays d'Auray pour l'organisation d'une exposition au printemps 2025 à la Chapelle du Saint – Esprit.

- **AUTORISE** Madame le Maire à la signer.

**29- DCDC - CENTRE CULTUREL ATHENA - APPROBATION D'UNE CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ENTRE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES - DRAC BRETAGNE ET LA VILLE D'AURAY POUR LE FESTIVAL MELISCENES 2025 - 2028**

Après délibération et à l'unanimité des suffrages exprimés (31 voix pour),

2 absentes n'ayant pas donné procuration :  
Madame HAREL, Madame HERVIO

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** le projet artistique du Festival Méliscènes présenté.

- **APPROUVE** la projet de convention de partenariat.

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention.

**30- DGS - DGS - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA SUITE DU CYCLONE CHIDO A MAYOTTE**

Après délibération et à la majorité des suffrages exprimés ( 31 voix pour),

2 absentes n'ayant pas donné procuration :  
Madame HAREL, Madame HERVIO

Le conseil municipal :

Le CONSEIL MUNICIPAL

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 2.500€ au profit de de la Protection civile, l'un des partenaires de l'Association des Maires de France (AMF) au sein de « Solidarité AMF/Mayotte » ;

- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

A 21h45 l'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée, **Madame le Maire** lève la séance.